

RSM Switzerland

Un partenaire à vos côtés



Planification 360 degrés en  
matière de succession et  
donation

# Planification 360 degrés en matière de succession et donation

Souvent sous-estimés, les impôts applicables à une donation ou à une succession peuvent dans certains cas et en l'absence d'une planification attentive atteindre jusqu'à 120% du montant de la donation, respectivement de la succession. A ceci s'ajoute des aspects légaux, qui peuvent compliquer voire empêcher la transmission des biens à tous les héritiers testamentaires.

## En Suisse

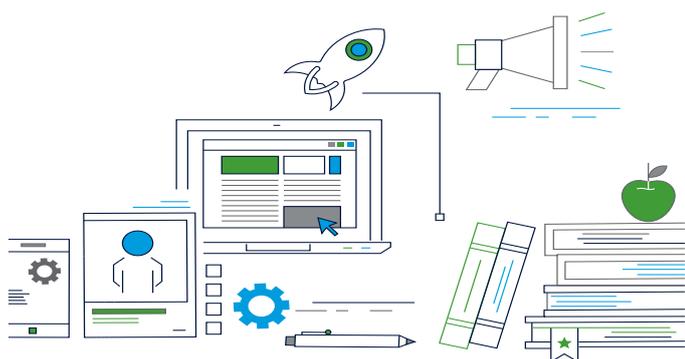
L'impôt sur les successions et les donations est un sujet complexe, en raison des différences de traitement entre les cantons. En effet, il existe 26 lois cantonales ainsi que des lois communales, lesquelles prévoient des régimes différents. Cette disparité législative concerne surtout les taux d'imposition ainsi que les exonérations. En effet, s'agissant du principe d'imposition, tous les cantons suivent le même régime, soit une imposition des biens meubles dans le canton du dernier domicile du défunt ou du donateur. Quant au bien immobilier, c'est le canton du lieu de situation de l'immeuble qui est compétent.

## Au niveau international

L'impôt sur les successions et donations est d'autant plus problématique. En effet, la mobilité croissante des personnes et des biens à travers les frontières soulève de nombreux défis notamment en termes de compétence fiscale et légale, de double imposition et de planification fiscale. Chaque juridiction dispose de ses propres règles internes en matière de fiscalité des successions et donations, lesquelles peuvent être sensiblement différentes. Les cas de successions et donations internationales étant de plus en plus fréquents et afin d'éviter les risques de double imposition, il est judicieux d'avoir connaissance des conventions fiscales internationales ainsi que des règles fiscales internes en la matière, surtout qu'il existe un nombre restreint de convention internationale en matière de succession. De plus, lesdites convention ne s'applique pas toujours aux donations, rendant le sujet encore plus complexe !

## En droit

Dans le contexte des successions, il est également important de revoir la légalité testamentaire. En Suisse, pour qu'un testament soit valide, ce dernier doit respecter le droit civil suisse, notamment quant à la forme requise mais également sur le fond. Afin d'éviter des situations problématiques qui pourraient conduire à la nullité de dispositions testamentaires, il est important de planifier sa succession et se faire conseiller par des professionnels, en particulier en cas de départ d'un pays pour un autre.



# Planification 360 degrés en matière de succession et donation

## Nos services

Afin de conseiller nos clients au mieux, nous leur proposons un entretien individuel, durant lequel nous faisons un point sur leur situation personnelle et financière ainsi que sur leurs besoins. Les conseils que nous offrons en matière de succession et donation sont les suivants :

### 1. Revue légale – Analyse des aspects juridique d'une succession ou donation

- Préparation d'une analyse de la situation juridique actuelle du client d'un point de vue successoral et/ou des donations ;
- Revue des dispositions testamentaires et vérification de la conformité légale ou alternativement rédaction de ces dernières ;
- Proposition d'optimisation, points d'attention et planification successorale ;
- Coordination avec le notaire si nécessaire (honoraires complémentaire).

### 2. Revue fiscale – Analyse approfondie des implications fiscales en cas de transfert par voie de succession ou donation et optimisation des conséquences fiscales

- Revue de la dernière déclaration d'impôt et analyse de la situation fiscale actuelle (actifs et biens détenus, notamment immeubles, portefeuille d'actions et d'obligation, ...) ;
- Planification fiscale et recommandation des stratégies pour minimiser les obligations fiscales liées à la succession et donation ;
- Coordination avec les bureaux RSM à l'étranger si cas d'une succession ou donation internationale (honoraires des bureaux RSM non compris) ;
- Analyse et estimation des potentiels impôts successoraux et des droits de donation.

Contactez-nous !

Scannez ce code QR et contactez-nous directement sur notre site web.



# À PROPOS DE RSM

## Réseau RSM

### 120 pays connectés, une approche homogène à forte valeur ajoutée

Quel que soit le pays dans lequel vous opérez, vous avez accès à l'ensemble du réseau RSM. Nos équipes s'engagent sur la qualité constante de leurs projets afin d'apporter confiance et sécurité à vos opérations.

### Un seul point de contact et un partenaire unique

Nous savons que votre temps est précieux. Votre point de contact unique à haut niveau est le relais de vos besoins au cœur du réseau. Il permet de fluidifier les échanges, de mobiliser les compétences locales ou internationales nécessaires quelle que soit la destination de vos ambitions

### Un réseau reconnu

Au niveau international, RSM a reçu le prix du "Network of the Year" lors des International Accounting Bulletin Awards en 2017.

### Des compétences variées pour des solutions sur mesure

Ensemble, nous mettons à votre disposition nos meilleures compétences, notre expertise et nos connaissances sectorielles afin de vous aider à atteindre vos objectifs.

**6<sup>ÈME</sup>**  
RÉSEAU MONDIAL DE  
PREMIER PLAN EN  
MATIÈRE D'AUDIT, DE  
FISCALITÉ ET DE CONSEIL

**64 000+**  
ESPRITS CURIEUX

**9.4**  
MILLIARDS DE DOLLARS  
DE REVENUS

**120**  
PAYS

**820**  
BUREAUX

**3 750+**  
ASSOCIÉS

## RSM Switzerland – Une approche à échelle humaine pour une livraison locale et globale

RSM en Suisse a choisi d'avoir une présence ciblée dans les principaux centres économiques du pays avec des bureaux et des équipes structurés pour couvrir l'ensemble du territoire, tant sur le plan géographique que linguistique.

**1**  
ENTITÉ NATIONALE

**3**  
BUREAUX

**11**  
ASSOCIÉS

**120+**  
COLLABORATEURS  
TALENTUEUX



GENÈVE | LAUSANNE | ZURICH